

# **Droit et Coordination**

**2<sup>ème</sup> Edition**

## **Mise à jour de juillet 2025**

# Corrigenda

Aucun

## Modifications du droit

### 1. Nouveaux échelonnements de rentes dans l'assurance-invalidité

- P. 126 L'exemple du ch. 4.5 est obsolète, car il n'existe plus de quarts de rente, de demi-rente et de trois quarts de rente.
- P. 128 L'exemple du ch. 2.2 est obsolète, car il n'existe plus de quarts de rente, de demi-rente et de trois quarts de rente.
- P. 152 Dans le deuxième paragraphe, la parenthèse doit être supprimée, les quarts de rente, demi-rente et trois quarts de rente n'existent plus.